



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 15 mai 2018 à 14 h 05 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

CE-2018-328*

RÈGLEMENT NUMÉRO 831-2018 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 306 600 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'AJOUT DE BORDURES ET TROTTOIRS SUR LA RUE NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 831-2018 autorisant une dépense et un emprunt de 306 600 \$ pour effectuer des travaux d'ajout de bordures et trottoirs sur la rue Notre-Dame.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-329*

AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 17 AVRIL 2012 ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DU PROJET RÉSIDENTIEL PRÉVU AU 94, BOULEVARD DE LUCERNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QU'une entente a été approuvée le 17 avril 2012 par la résolution numéro CM-2012-342 entre la Ville de Gatineau et la compagnie Boulet Construction (4176855 Canada inc.), pour le projet résidentiel prévu au 94, boulevard de Lucerne;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées le 12 avril 2016 au concept d'aménagement du projet, comme approuvé par la résolution numéro CM-2016-325 du 12 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE lors des discussions entre la Ville et la compagnie Boulet Construction concernant les modifications au concept d'aménagement du projet, ce dernier s'est engagé à défrayer les coûts relatifs à la construction d'un trottoir le long du boulevard de Lucerne, entre son projet et la Place Samuel de Champlain;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du trottoir ont été réalisés par la Ville et coordonnés avec les travaux de réfection du boulevard de Lucerne réalisés dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE des modifications devront être apportées aux services municipaux construits par la compagnie Boulet Construction afin de permettre la réalisation du nouveau concept d'aménagement du projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender l'entente approuvée le 17 avril 2012 afin de prévoir les modalités de remboursement du coût des travaux de construction du trottoir réalisés par la Ville et modifier la période de validité de l'entente afin de permettre à la compagnie Boulet Construction de procéder aux modifications requises aux services municipaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'amender l'entente approuvée le 17 avril 2012 afin de prolonger sa période de validité, et prévoir les modalités de remboursement des coûts de construction du trottoir le long du boulevard de Lucerne entre le projet et la Place Samuel de Champlain;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Boulet Construction (4176855 Canada inc.) pour modifier, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux requis pour ce projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'amendement à l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables afin de donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-330*

Modifiée par la résolution
numéro CE-2018-495* -
2018.06.27

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE) ET APPROPRIATION DU SURPLUS POUR L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION ET L'AMÉLIORATION DES SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le surplus financier de la Corporation du centre culturel de Gatineau pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 est de 303 293 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette somme de 303 293 \$ doit être retournée au surplus de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente 2018-2022 (CM-2017-985 du 12 décembre 2017) entre la Maison de la culture de Gatineau et la Ville de Gatineau, la Corporation du centre culturel de Gatineau peut réinvestir ses surplus budgétaires dans l'acquisition d'équipements spécialisés nécessaires à son bon fonctionnement et dans des projets visant à améliorer ses services ou ses activités;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance tenue le 16 avril 2018, le conseil d'administration de la Corporation du centre culturel de Gatineau approuvait une liste de projets pour l'acquisition d'équipements, l'amélioration de ses actifs et du service à la clientèle et le développement de projets;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du centre culturel de Gatineau a formulé une demande pour utiliser le surplus financier de 303 293 \$ à ces fins :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le dépôt du rapport d'activité 2017 de la Corporation du centre culturel de Gatineau;
- d'approprier la somme de 303 293 \$ à même le surplus affecté de la Corporation du centre culturel de Gatineau afin de permettre à celle-ci de réaliser les projets suivants :
 - Acquisition d'équipements spécialisés pour un montant de 93 000 \$;
 - Amélioration de ses actifs, du service à la clientèle et du développement de projets pour un montant de 125 000 \$;
 - Remboursement à la Ville de Gatineau pour l'emprunt fait pour les rénovations de la salle Odyssée pour un montant de 85 293 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-331*

RÈGLEMENT NUMÉRO 183-10-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183-2005 CONCERNANT LA GARDE, LE CONTRÔLE ET LE SOIN DES ANIMAUX DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 183-10-2018 modifiant le Règlement numéro 183-2005 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-332*

PROTOCOLE D'INTERVENTION 2018 - SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ

CONSIDÉRANT QU'en mars 2013, le rapport de la protectrice du citoyen recommandait d'assurer l'optimisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a été chargé de cette responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique a annoncé des subventions permettant l'achat et la mise en place d'équipe d'intervention d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE même si la structure actuelle permettait d'intervenir pour ce type d'intervention, l'ajout d'équipements spécialisés améliorerait notre capacité et rapidité d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a accueilli la demande d'une subvention du Service de sécurité incendie pour la somme de 71 225 \$;

CONSIDÉRANT QUE le protocole a été présenté et accepté par les trois services impliqués (Incendie, Police et Paramédics);

CONSIDÉRANT QUE cette subvention est conditionnelle à l'adoption par le conseil municipal d'un protocole d'intervention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le protocole d'intervention proposé et que la résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique afin d'assurer le paiement de la subvention associée à la mise en place de ce protocole.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-333*

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les termes de l'article 108 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal a retenu les services de la firme de comptables professionnels agréés Deloitte pour effectuer la vérification des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 105.1 de la même loi, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport de l'auditeur indépendant et le rapport du vérificateur général;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié dans les journaux locaux à l'effet que le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant ainsi que le rapport du vérificateur général seraient déposés à la séance du conseil municipal du 15 mai 2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité et le Comité de vérification recommandent au conseil d'accepter le dépôt du rapport financier de la Ville de Gatineau incluant les rapports de l'auditeur indépendant et du vérificateur général pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-334*

AFFECTATIONS - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES - ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE les résultats financiers de la Ville de Gatineau pour l'année 2017 démontrent des surplus disponibles pour affectations;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de virer des surplus à de fins spécifiques afin de prévoir les crédits budgétaires nécessaires aux coûts futurs reliés à différentes activités municipales et pour respecter les engagements reliés aux directives et résolutions ainsi que pour respecter certaines clauses de protocoles d'ententes ou de contrats antérieurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité et le Comité de vérification recommandent au conseil d'approuver le transfert du surplus libre disponible aux surplus affectés de la Ville de Gatineau, et ce, en fonction des montants indiqués ci-dessous afin de verser aux réserves les sommes prévues au budget ou selon les politiques en vigueur :

1.	Cycle de vie des nouveaux immeubles et équipements	3 969 600 \$
2.	Vente de propriétés et taxes municipales pour le développement des parcs industriels (CM-2011-695)	277 362 \$
3.	Revenus de taxes provenant du centre-ville pour les projets de développement du plan d'investissements (CM-2014-897)	4 905 000 \$
4.	Vente de propriétés versées à la réserve pour acquisitions stratégiques	1 020 264 \$
5.	Compte en dépôt – Assurances collectives	1 080 759 \$
6.	Développement économique	81 295 \$
7.	Remboursements des emprunts temporaires au surplus libre	1 027 388 \$
8.	Maison de la culture – Fonds des dépenses en immobilisations	303 295 \$
9.	Remboursements de surdimensions en réduction de la dette	295 624 \$
10.	Aménagement des berges – Rue Jacques-Cartier (CM-2006-839)	64 012 \$

Le trésorier est autorisé à approprier la somme de 64 012 \$ provenant du surplus affecté Aménagement des berges – Rue Jacques-Cartier, afin de réduire les emprunts nécessaires pour les travaux prévus au règlement numéro 363-2006 – Travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier.

De plus, ce comité recommande au conseil d'approuver le transfert du surplus libre disponible aux surplus affectés de la Ville de Gatineau, et ce, en fonction des montants indiqués ci-dessous afin de respecter les ententes contractuelles ainsi que le report des budgets pour les projets en cours de réalisation :

•	Engagements contractuels et commandes en cours	6 886 677 \$
•	Report des budgets pour les projets en cours de réalisation	11 384 443 \$

Le trésorier est également autorisé à verser les sommes nécessaires au budget pour les éléments inclus dans les projets en cours.

Enfin, le trésorier est autorisé à affecter du surplus net 2017 au montant de 6 888 844 \$, une somme de 2 000 000 \$ à la Réserve Opérations de terrains et un montant de 4 613 844 \$ au plan d'investissements des projets de développement (CM-2014-897).

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-335*

RÈGLEMENT NUMÉRO 14-6-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2001 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL, DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ PLÉNIER AINSI QUE LE PARTAGE DES FONCTIONS ENTRE LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 14-6-2018 modifiant le Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-336*

APPEL DE PROPOSITION POUR LE PROJET POUR LE DÉPLOIEMENT RÉGIONAL DE L'ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation a lancé un appel de projets pour le déploiement régional de l'École des entrepreneurs du Québec;

CONSIDÉRANT QU'ID Gatineau a été identifié comme organisme porteur du dossier de proposition pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les orientations du Plan stratégique de développement économique 2017-2020 adopté par le conseil municipal le 16 mai 2017, et plus précisément avec l'orientation stratégique 2 qui est de contribuer au développement de l'entrepreneuriat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'appuyer la démarche d'élaboration du document de proposition pour le déploiement du service de l'École des entrepreneurs du Québec à Gatineau;
- de confier à ID Gatineau le mandat de déposer une proposition pour la Ville de Gatineau.

Si le projet est retenu :

- d'autoriser une contribution de 40 000 \$ par année, de 2018 à 2021, à même le budget du cadre financier du Plan stratégique de développement économique, pour donner suite à la présente;
- de modifier le protocole d'entente avec ID Gatineau en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62225-972	40 000 \$	Secrétariat au développement économique - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-337*

TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC AU PARC CENTRAL - PROJET PILOTE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Agriculture urbaine CBIO, secondé par madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette, district électoral du Plateau, souhaite la mise en place d'un nouveau marché public dans le secteur du Plateau pour la saison 2018;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette désire tenir cette première édition d'un marché public tous les samedis, du 2 juin au 13 octobre 2018, de 10 h à 15 h au parc Central;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette, district électoral du Plateau, désire contribuer au projet pilote d'un marché public au parc Central;

CONSIDÉRANT QUE la direction du centre de services d'Aylmer souhaite rendre disponible le parc Central situé au 205, rue de Bruxelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Agriculture urbaine CBIO et la Ville de Gatineau pour la tenue d'un marché public au parc Central;
- d'accepter de verser à l'organisme Agriculture urbaine CBIO, un montant de 25 000 \$ pour aider au financement du projet pilote d'un marché public au parc Central dans le secteur du Plateau, provenant du budget discrétionnaire de madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette, district électoral du Plateau;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer tout document pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à émettre un premier chèque de 12 500 \$ à l'ordre d'Agriculture urbaine CBIO, à l'attention de monsieur Sylvain Rousset, président, 71, rue Eddy, Gatineau, Québec, J8X 2W1;
- d'autoriser le trésorier à émettre les versements subséquents selon les modalités du protocole d'entente sur présentation des pièces de compte à payer préparées par le centre de services d'Aylmer.

L'exemption du coût de location accordée est évaluée à 5 739 \$ excluant les taxes, selon la tarification actuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	25 000 \$	Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau – Aménagement et subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79934-692	25 000 \$		Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau – Aménagement -/ Équipement non capitalisable
02-79934-972		25 000 \$	Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette – District électoral du Plateau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-338*

TRANSMETTRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) UNE DEMANDE DE MODIFICATIONS DU PROTOCOLE D'ENTENTE DÛMENT SIGNÉ ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MAMOT DANS LE CADRE DU VOLET 1.4 - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-984 du 19 novembre 2013, a approuvé le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Gatineau et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ayant pour objet d'établir les obligations du ministre et du bénéficiaire relativement à l'aide financière annoncée et correspondant aux projets reconnus admissibles par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise principalement l'usine d'épuration des eaux usées de Gatineau et certains postes de pompage sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière obtenue de ce Programme d'infrastructures Québec-Municipalités est de 53 100 000 \$, pour un coût maximal admissible de 79 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement global est porté à 89 600 000 \$ par la Ville en prévision de la réalisation de certains travaux non subventionnés;

CONSIDÉRANT QU'au cours des études préparatoires et de la planification du projet de l'usine, certains autres travaux ont été identifiés comme étant possiblement admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la planification du projet de l'usine permet de démontrer que la réalisation des travaux sera complétée au 31 mars 2023 plutôt qu'au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville maintient son engagement d'investir le montant convenu concernant les infrastructures de l'eau, et ce, en fonction du nouvel échéancier des travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la demande de modification suivante au protocole d'entente :
 1. Rendre admissibles certains autres travaux identifiés lors des études préparatoires compilées dans le rapport du 18 janvier 2018;
 2. Reporter la date de fin des travaux du 31 mars 2020 au 31 mars 2023;
- de maintenir ses investissements au sujet des infrastructures pour le montant convenu et fixé au protocole d'entente. Il est d'ailleurs démontré au tableau Sommaire des engagements / Investissements, joint au présent projet de résolution, que la Ville va poursuivre ses investissements dans les infrastructures au-delà de son engagement lié au présent protocole;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer pour et au nom de la Ville le projet de protocole d'entente révisé relatif aux modifications souhaitées par la Ville dans le cadre de l'aide financière obtenue du volet 1.4 - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-339*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une analyse et une évaluation de ces besoins;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics doit stabiliser certains postes à contrat liés à sa démarche « vers des services performants »;

CONSIDÉRANT QUE trois postes de secrétaire II sont devenus vacants;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics débute un projet pour optimiser le soutien administratif offert aux différentes divisions du service :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des travaux publics de la façon suivante :

- Abolir les postes de secrétaire II (postes numéros STP-BLC-011, STP-BLC-026 et STP-BLC-030 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement vacants et situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs;
- Rattacher administrativement les quatre postes de secrétaires II (postes numéros STP-BLC-029, STP-BLC-031, STP-BLC-032 et STP-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs) détenus par mesdames Julie Chénard, Sonia Labelle, Roxanne Poirier et Carine Dupéré, sous la gouverne du responsable, Administration de la Division des services administratifs;

- Rattacher administrativement le poste de responsable logistique (poste numéro STP-PRO-004 au plan d'effectifs des professionnels) présentement détenu par monsieur André Voyer, ainsi que tous les postes sous sa responsabilité, sous la gouverne du chef de division, Entretien des édifices;
- Créer deux postes de planificateurs (postes numéros STP-PRO-023 et STP-PRO-024 au plan d'effectifs des professionnels) situés à la classe 2 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du responsable, Planification opérationnelle;
- Créer un poste de Responsable logistique (poste numéro STP-PRO-025 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du directeur adjoint du Service des travaux publics.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-340*

FONDS SPÉCIAL DE REPRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a remporté depuis plusieurs années des victoires sans précédent pour les municipalités, ne pensons qu'à la taxe sur l'essence qui profite à toutes les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les avancées majeures réalisées aux élections de 2015 pour les municipalités et les efforts continus de la Fédération canadienne des municipalités jumelés à sa plus grande influence ont engendré des gains historiques pour les gouvernements municipaux dont :

- le plan Investir dans le Canada : un plan de 180 milliards de dollars sur 12 ans pour le financement d'infrastructures locales, du transport collectif à la modernisation des installations de traitement des eaux usées;
- la première Stratégie nationale sur le logement de l'histoire au pays, avec des engagements importants à la réparation, la rénovation et la construction de logements abordables;
- une plus grande présence politique et une collaboration sans précédent avec les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux, les chefs de l'opposition et le premier ministre;
- un mode d'affectation prévisible du financement pour le prolongement des réseaux de transport collectif;
- un meilleur accès internet à large bande et à haute vitesse grâce au programme fédéral Brancher pour innover et à la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de faire de l'accès internet un service essentiel et universel;

CONSIDÉRANT QUE les élections de 2019 seront l'occasion de consolider la place des municipalités en tant que joueurs incontournables de l'échiquier politique national afin de s'assurer que les priorités des municipalités demeurent au cœur des réflexions des partis fédéraux, et ce, peu importe le parti gagnant aux prochaines élections fédérales;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds spécial de représentation permettra à la Fédération canadienne des municipalités de mener auprès des partis fédéraux sa plus importante et ambitieuse campagne de représentation à ce jour et permettra de maintenir les priorités municipales à l'avant-plan de la scène fédérale tout au long de la campagne électorale de 2019 et pendant les premiers mois du nouveau gouvernement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver la participation de la Ville de Gatineau de 16 100 \$ plus les taxes applicables par année, soit 32 200 \$ plus les taxes applicables pour une période de deux ans, au fonds spécial de représentation de la Fédération canadienne des municipalités en vue des élections fédérales de 2019;
- d'autoriser le trésorier à puiser un montant de 16 910 \$ à même les imprévus;
- d'autoriser le trésorier à prévoir les fonds nécessaires au budget de l'année 2019;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494	16 902,99 \$	Conseil municipal - Cotisations
04-13493	805,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	802,99 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	16 910 \$		Imprévus - Autres
02-11100-494		16 910 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif